

Datum: 28.01.2015

# LE JOURNAL

DEPUIS 1863 DU JURA



Le Journal du Jura  
2501 Bienne  
032/ 321 90 00  
www.journaldujura.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 9'364  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

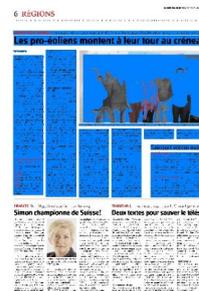
Themen-Nr.: 999.007  
Abo-Nr.: 1051528  
Seite: 6  
Fläche: 63'281 mm<sup>2</sup>

**MONTAGNE DE TRAMELAN** Un comité de soutien au projet «Prés de la Montagne-Montbautier» pour la votation du 8 mars

## Les pro-éoliens montent à leur tour au créneau



Le comité: Richard Vaucher, Beat Geiser, Daniel Gerber, Elisabeth Geering, Milly Bregnard, Antoine Bigler, Mathieu Chaignat et Jacques Geering. © BÜRKI



Le Journal du Jura  
2501 Bienne  
032/ 321 90 00  
www.journaldujura.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 9'364  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.007  
Abo-Nr.: 1051528  
Seite: 6  
Fläche: 63'281 mm<sup>2</sup>

## CATHERINE BURKI

Le projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan «Prés de la Montagne-Montbautier» n'en finit pas de faire parler de lui. Après les nombreuses actions menées par son principal détracteur, le groupe Protection habitat et paysage (PHP), c'est maintenant au tour de ses partisans de sortir du bois et d'entrer en campagne pour la votation du 8 mars, date à laquelle les Tramelots devront se prononcer sur le plan de quartier ayant valeur de permis de construire pour les sept éoliennes du parc (5 sur Tramelan et 2 à Saicourt).

Fraîchement constitué, le comité de soutien «Oui aux éoliennes» a ainsi convoqué la presse hier pour faire valoir ses arguments. Composé de 9 Tramelots – dont plusieurs personnalités régionales telles que l'ex-mairesse Milly Bregnard ou l'industriel et président de la CEP Richard Vaucher –, il estime qu'il est grand temps que les citoyens prennent leur destin énergétique en main. «Le réseau BKW qui achemine l'électricité dans le canton est alimenté à 60% par la centrale nucléaire de Mühleberg, qui fermera ses portes en 2019. Il est donc temps d'assumer nos responsabilités en investissant dans les énergies renouvelables», a martelé hier son président, Antoine Bi-

**38** mios de francs: le coût de l'investissement pour la création du parc. Somme intégralement prise en charge par BKW.

gler. Dans ce contexte, l'ancien préfet, actuel conseiller général tramelot (PS) et membre du CJB, s'est dit convaincu de la justesse du projet. Outre les considérations d'ordre purement écologique, il a souligné que le parc permettrait d'atteindre une autonomie en matière d'énergie: «Les sept éoliennes produiront environ 28 mios de kWh par an, soit plus que la consommation de Tramelan et Saicourt réunies».

## Retombées financières

Par ailleurs, le comité de soutien estime que la réalisation du parc engendrerait d'intéressantes retombées financières pour la commune, notamment 130 000 francs de revenu direct minimal annuel. «Ceci sans déboursier un centime, puisque les 38 mios d'investissement nécessaires seront pris en charge par BKW», se réjouit le président. Selon lui, environ 40% de cet investissement tombera par ailleurs dans les poches d'entreprises régionales et des impôts seront perçus sur la société chargée de gérer le parc (siège à Tramelan). A cela s'ajouteraient encore un dédommagement annuel de 15 000 fr. pour les propriétaires accueillant une machine sur leur terrain (deux sur sol communal tramelot), ainsi qu'une participation aux résultats.

Bien décidés à remettre les choses à leur juste place, les membres du comité ont également annoncé avoir édité une brochure d'informations, afin,

notamment, de battre en brèche certains griefs liés à de potentielles nuisances. «Les machines fonctionneront en mode réduction acoustique et s'arrêteront si elles créent des ombres portées pendant plus de 30 minutes d'affilée», explique Antoine Bigler, qui juge ainsi les impacts sonores et visuels faibles. La brochure met par ailleurs l'accent sur le caractère réversible des installations, autrement dit la possibilité de démonter les machines une fois leur durée de vie (20-25 ans) dépassée pour réutiliser le sol à des fins agricoles. Pour ce qui est de l'impact sur le paysage, le président observe que l'éolienne de la Montagne du Droit, située en face du CIP, est bien acceptée par les citoyens. «Elle n'a pas engendré de baisse des valeurs immobilières dans notre village», argumente-t-il, avant de constater que, quoi qu'il en soit, la très grande partie du village ne verra même pas les éoliennes du nouveau parc. Et de considérer que «même s'il reste quelques inconvénients pour les résidents de la montagne, l'intérêt général doit primer sur les intérêts individuels».

Enfin, même s'ils sont convaincus par le projet, les membres du comité «Oui aux éoliennes» sont conscients de ne pas faire l'unanimité. Allusion aux quelque 180 oppositions déposées. «Elles seront traitées après le 8 mars, pour autant que le projet soit accepté», indique Antoine Bigler, qui précise que le plan de quartier ayant le cas échéant été accepté, seules des modifications minimales devraient pouvoir être ordonnées.

## CHIFFRES CLÉS

**7** le nombre d'éoliennes du parc.

**145** mètres: la hauteur des éoliennes.

**28** mios de kWh: production annuelle des 7 éoliennes.



Le Journal du Jura  
2501 Bienne  
032/ 321 90 00  
www.journaldujura.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 9'364  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.007  
Abo-Nr.: 1051528  
Seite: 6  
Fläche: 63'281 mm<sup>2</sup>

## Une distance de 500 mètres

Enfin, dernier grain de sable dans la chaussure des pro-éoliens: l'initiative du groupe PHP soumise au vote le 8 mars également. Rappelons que ce texte exige une distance de 500 mètres minimum entre une éolienne et une habitation. Une condition qui ne serait respectée que par une seule machine du futur parc tramelot. De quoi faire capoter le projet même en cas d'acceptation par le peuple?

«Je doute que l'on puisse appliquer une nouvelle directive de manière rétroactive à un projet déjà lancé depuis plusieurs années», assure Antoine Bigler qui, en tant qu'ancien préfet, assure bien connaître les rouages de l'appareil juridique.

## Saicourt votera aussi

**COMITE APOLITIQUE** Constitué de neuf Tramelots issus d'horizons divers, le comité directeur du groupe «Oui aux éoliennes» se veut apolitique et entend promouvoir au mieux le oui au parc éolien pour la votation du 8 mars. «En moins d'une semaine, nous avons réuni 70 personnes prêtes à devenir membres», se réjouit Antoine Bigler, y voyant là une preuve formelle de l'intérêt de la population pour le projet. Précisons encore que le comité ne dépend pas des autorités communales.

**VIABLE SANS SAICOURT** Egalement concernée par le parc éolien, la commune de Saicourt devra donner son accord au projet. Les citoyens se prononceront ainsi le lundi 9 mars à l'occasion de l'assemblée communale. Antoine Bigler précise que le projet demeurerait viable même en cas de non de Saicourt. Seules les cinq éoliennes sur territoire tramelot seraient alors implantées. A noter qu'un dépliant informatif sera prochainement distribué aux citoyens de Saicourt. **CBU**